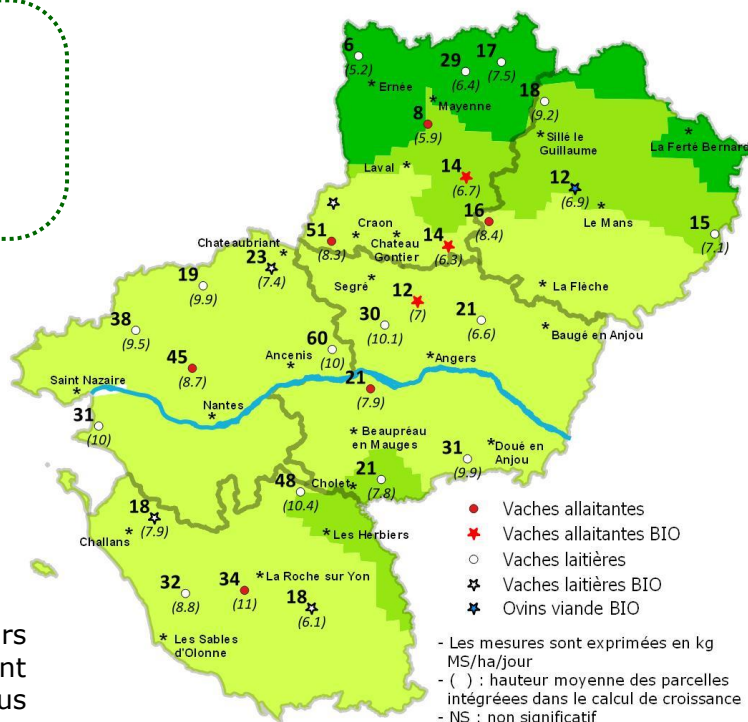


Pas de marasme au pâturage !

- Un début de saison favorable
- La maîtrise du 1^{er} passage facteur de qualité pour les cycles suivants.
- Production ou maîtrise du coût alimentaire.

	Croissance moyenne (kg MS/ha/jour) du 25/02 au 04/03	Hauteur moyenne (cm)	
Zone Nord	17	6,7	
Zone Intermédiaire	15	7,2	
Zone Sud	Nord Loire	30	8,3
	Sud Loire	28	9,0
MOYENNE REGION	25	8,1	

Avec 25 kgs de MS/ha/ jour sur les premiers jours de mars, nous enregistrons une pousse légèrement supérieure aux moyennes et des hauteurs plus élevées que ces 3 dernières années.



Un début de saison favorable

A l'image du mois de février, les 1ers jours de mars sont favorables à un bon début de saison pour la pousse de l'herbe. Quelques précipitations, un temps ensoleillé, une portance des sols à peine contrariée, autant d'éléments favorables à ce bon début de saison. Les derniers jours de la semaine verront cependant des précipitations arriver.

Si la pousse moyenne est équivalente aux années précédentes sur les 2 dernières semaines, nous constatons des pousses élevées sur la zone SUD avec des différences dues à l'absence d'hydromorphie pour la végétation cet hiver, des effets de fertilisation organiques ou de minéralisation favorisée par le début de réchauffement du sol. Ainsi, les élevages qui ont habituellement des pousses précoces doivent suivre l'évolution de leurs parcelles attentivement. Il en est de même au sein même des exploitations où il n'est pas rare de trouver des parcelles déjà supérieures à 10 cm herbomètre. Leur valorisation en pâturage ne doit pas tarder.

A défaut d'herbomètre, en repère, vous pouvez vous servir du « repère à la botte ».

Correspondance entre « repère à la botte » et « hauteur à l'herbomètre »

Repère à la botte	À la semelle	Au talon	À la cheville	Mi-botte
Hauteur herbomètre	2 cm	5 cm	10 cm	15 cm



5 cm



10 cm



15 cm

Profiter de la portance pour pâturer les parcelles de 1^{ère} année à moins que celles-ci ne soient déjà trop hautes, auquel cas une fauche précoce les replacera dans le circuit de pâturage.

Gérer les hauteurs entrées et sorties de parcelles

Avec 8,1 cm de hauteur d'herbe moyenne mesurée, nous sommes au-dessus des années précédentes. Il y a donc lieu, une fois la transition réalisée, d'augmenter la part de pâturage.

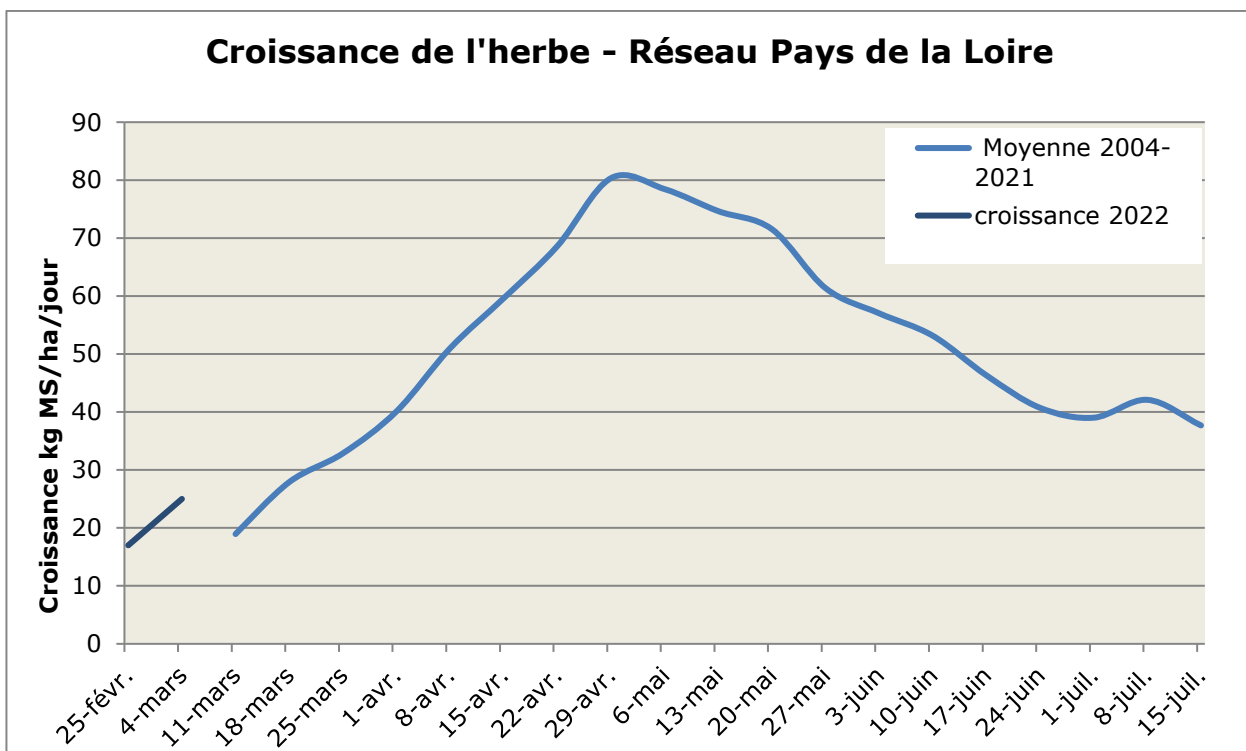
- Avec une parcelle par jour en vaches laitières, c'est le volume offert à l'auge le matin qui va déterminer l'ingestion au pâturage et la hauteur sortie qui en découle. Sachez que les hauteurs sorties augmentent toujours au fil des passages.
- Pour des séjours de plusieurs demi-journées par parcelle, on peut actionner le levier fourrages à l'auge, mais on peut aussi juger de l'intérêt de faire pâturer une ½ journée supplémentaire.
- Pour les parcelles à plus de 8 cm, le recours au fil avant est la meilleure solution pour arriver à un objectif de hauteur sortie à 4 cm. Les cm les plus bas sont les plus difficiles à faire consommer car la part de feuilles sénescentes y est plus élevée, ce qui impacte négativement l'appétence et la valeur alimentaire.

Lors du 1^{er} tour de pâturage, les animaux sont volontaires et peuvent plus facilement consommer l'herbe. En présence de dactyle et de fétuque élevée dans les prairies il faut être particulièrement exigeant sur le pâturage, avec des hauteurs sorties faibles, afin d'éviter la création de touffes.

Plus de production ou cout alimentaire amélioré

Les premiers constats suite aux mises à l'herbe en élevage laitier montrent :

- Soit un effet bénéfique sur la production laitière et ceci d'autant plus que la complémentation azotée était réduite ou que les ensilages d'herbe ou enrubannage 2021 étaient de qualité médiocre.
- Soit un maintien de production en situation d'alimentation équilibrée, avec la possibilité de limiter le recours aux concentrés (très onéreux cette année) dès lors que le pâturage offert est de très bonne qualité. La qualité du paturage est un enjeu fort de ce printemps.



Bulletin pousse de l'herbe Pays de la Loire, une action partenariale :

Chambre d'agriculture Pays de la Loire 02 53 46 62 28 www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

SEENOVIA 02 43 64 12 64 www.seenovia.fr